

Le Théâtre Joliette, Scène conventionnée art et création - expressions et écritures contemporaines à Marseille, est soucieux d'accompagner les projets de création des compagnies et collectifs d'artistes professionnels, en et hors Région Sud, dans le **champ des écritures et des expressions théâtrales contemporaines**. Depuis la saison 2018-2019, le Théâtre Joliette propose des temps de résidence qui ont lieu au cœur du quartier du Panier dans la salle de Lenche, lieu-dit de confection.

Cadre général

Cet appel à projet de résidence vise des propositions exclusivement articulées autour des auteurs, des écritures et des esthétiques contemporaines. Priorité est donnée aux projets dramatiques destinés au tout public ou au jeune public, en cohérence avec la ligne artistique défendue par le Théâtre Joliette.

D'une durée de **deux à trois semaines**, ces résidences s'inscrivent dans un parcours de création. Etape d'écriture, travail à la table, travail au plateau, temps de répétition sont autant de formes possibles pour ces résidences.

Le porteur du projet artistique doit avoir à son actif une expérience développée dans un réseau professionnel.

Dans le cadre d'un projet de création en cours, nous serons attentifs à la mobilisation d'autres partenaires (coproducteurs, diffuseurs...).

Nous serons également attentifs à ce que chaque compagnie sélectionnée propose une action artistique sur le territoire du Panier durant le temps de sa résidence (qui pourra prendre la forme d'une rencontre, ouverture d'un temps de répétition publique, atelier d'écriture, lecture...) et à ce que chaque résidence se clôture par une présentation ouverte au public au sein de la salle de Lenche.

Information importante : Des travaux de réhabilitation des anciens bureaux du Théâtre de Lenche et de la salle de spectacle sont prévus à compter de juillet et jusqu'au dernier trimestre 2021. De ce fait, nous n'accueillerons les compagnies en résidence qu'à compter de janvier 2022.

Conditions d'accueil pour la période de janvier à mai 2022

- **Apport financier variable**, selon le nombre d'artistes au plateau et la durée de la résidence, dans une **fourchette comprise entre 2000€ et 4000€**
- **Les frais de transport et de restauration ne sont pas pris en charge**
- **Des appartements accolés à la salle de Lenche seront mis à disposition des équipes accueillies (5 chambres et 10 couchages au maximum)**
- Appui en médiation et communication, notamment auprès du réseau des professionnels de la Région Sud.
- Une convention sera établie entre le Théâtre Joliette et la compagnie accueillie.
- Durée de **2 à 3 semaines** entre **janvier et mai 2022**
- Période de travail du lundi au vendredi, de 9h à 19h

Équipements de la salle de Lenche

Mise à disposition de la salle de Lenche équipée son et lumière :

- salle de 80 places / ouverture 7 mètres / profondeur 8 mètres / hauteur sous grill 5 mètres
- fiche technique et plans de la salle de Lenche disponibles en téléchargement sur l'accès pro en pied de page du site internet www.theatrejoliette.fr / mot de passe : joliette
- Pour les projets avancés de création, une mise à disposition de matériel technique, dans la limite du matériel technique disponible (cf. fiche technique) et de personnel technique pour la mise en place sont possibles. Néanmoins le travail tout au long de la résidence devra se faire en autonomie. Pour cela, la présence d'un technicien compétent au sein de l'équipe candidate est indispensable sur toute la durée de la résidence.
- 2 loges / 1 foyer équipé d'un frigo et four micro-ondes
- Wifi disponible

Candidater

Les équipes désireuses de déposer un dossier de candidature doivent nous le faire parvenir au plus tard le **vendredi 2 avril 2021** (à minuit)

- Uniquement par mail à l'adresse residence@theatrejoliette.fr

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

- 1 - Formulaire de demande de résidence complété
- 2 - Dossier artistique du projet et de la compagnie
- 3 - Budget prévisionnel de la création faisant apparaître le coût de la résidence. Si le projet est en phase de préfiguration et qu'il est difficile de fournir un budget prévisionnel réaliste à l'heure du dépôt de dossier, merci de nous transmettre néanmoins un budget prévisionnel de résidence.
- 4 - Extraits des textes de la création
- 5 - Lettres d'intérêt ou d'engagement des partenaires déjà acquis

Théâtre Joliette

Scène conventionnée art et création - expressions et écritures contemporaines
grande salle & petite salle - 2 place Henri Verneuil - 13002 Marseille

salle de Lenche - 2 place de Lenche - 13002 Marseille

04 91 90 07 94 - info@theatrejoliette.fr - www.theatrejoliette.fr

Code APE 90001Z - SIRET 321 200 982 00031 - N° de TVA intracommunautaire FR11321200982

N° de licences d'entrepreneur du spectacle : 1-1023669, 2-1023670, 3-1023671